



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-076-2021-12

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

IDF-2021-12-23-00001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 portant composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France - nomination de Monsieur Didier LEANDRI (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

IDF-2021-12-23-00001

Arrêté modifiant l'arrêté n°IDF-2017-12-22-005  
du 22 décembre 2017

portant composition nominative du Conseil  
économique, social et environnemental  
d'Ile-de-France - nomination de Monsieur Didier  
LEANDRI

**ARRÊTÉ N°  
modifiant l'arrêté n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017  
portant composition nominative du Conseil économique, social  
et environnemental d'Ile-de-France**

**Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-04-002 du 4 décembre 2017 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2018-02-23-008 du 23 février 2018 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2017-12-22-005 du 22 décembre 2017 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier du directeur général et président du directoire d'HAROPA PORT du 8 décembre 2021 faisant part de la désignation de Monsieur Didier LEANDRI pour représenter l'organisme au sein du premier collège du Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France, qui remplace ainsi Madame Catherine RIVOALLON ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susvisé est modifié comme suit :

I – Premier collège : représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées

Il est constaté la désignation par HAROPA PORT de Monsieur Didier LEANDRI en remplacement de Madame Catherine RIVOALLON.

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du I de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 décembre 2017 susmentionné sont inchangées.

**ARTICLE 3** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 décembre 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

SIGNÉ

Marc GUILLAUME